



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Plan stratégique actualisé (2021-2026)

du Collège de Bois-de-Boulogne

Février 2025



Québec, le 21 mars 2025

Madame Pascale Sirard
Directrice générale
Collège de Bois-de-Boulogne
10555, avenue de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2021-2026* du
Collège de Bois-de-Boulogne**

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 13 février 2025, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des informations transmises, le 12 septembre 2024, par le Collège de Bois-de-Boulogne au sujet du *Plan stratégique 2021-2026*, adopté par son conseil d'administration le 21 février 2024.

Dans son rapport d'évaluation de juin 2024, la Commission avait jugé que le plan était conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Par ailleurs, la Commission rappelait au Collège les trois invitations formulées antérieurement. Elle l'invitait à s'assurer que tous les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, soient accompagnés de résultats attendus mesurables afin de pouvoir témoigner annuellement de leur progression. Elle l'invitait également à préciser comment il prévoit effectuer le suivi de l'atteinte des objectifs au regard des résultats attendus de son plan stratégique. Finalement, elle l'invitait à se doter d'objectifs en lien avec les principaux indicateurs de réussite.

Dans le cadre de ce suivi, le Collège informe la Commission des actions entreprises en lien avec ces invitations. En ce qui concerne la première invitation, soit de s'assurer que tous les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, soient accompagnés de résultats attendus mesurables afin de pouvoir témoigner annuellement de leur progression, la Commission constate que le Collège n'a pas modifié les cibles de son plan, qui sont difficilement

mesurables, étant souvent formulées en termes d'augmentation, d'implantation ou de déploiement.

Concernant l'invitation à préciser comment il prévoit effectuer le suivi de l'atteinte des objectifs au regard des résultats attendus de son plan stratégique, le Collège informe la Commission de l'utilisation d'un outil de suivi en ligne lui permettant de visualiser en temps réel et de manière continue l'avancement des objectifs de son plan stratégique. La Commission estime cependant que la façon dont le Collège effectue le suivi de l'atteinte des objectifs en fonction des résultats attendus doit figurer explicitement à même le plan.

Enfin, concernant l'invitation à se doter d'objectifs en lien avec les principaux indicateurs de réussite, le Collège mentionne constituer annuellement un comité de la réussite, composé de divers membres, chargé d'examiner les enjeux de réussite. Chaque année, un exercice de vigie est réalisé sur les objectifs liés aux principaux indicateurs de réussite afin d'en assurer un suivi rigoureux. Le Collège joint à sa démonstration un tableau synthèse. La Commission estime néanmoins que des objectifs en lien avec les principaux indicateurs de réussite doivent figurer à même le plan stratégique, incluant le plan de réussite.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer la qualité de sa planification stratégique, incluant celle liée à la réussite. Toutefois, puisque le plan stratégique n'a pas été actualisé afin de tenir compte des invitations émises, la Commission réitère les trois invitations formulées dans ses précédents rapports.

La Commission considère donc que le plan est toujours **conforme** à la Loi et qu'il **comprend toujours les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M. Sébastien Piché, directeur des études